

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada\Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada The Cambridge Building 3 Queen Street/3, rue Queen Charlottetown Prince Edward Island C1A 4A2

# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

## Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

#### **Comments - Commentaires**

Veuillez adresser toute demande de renseignements par écrit à l'attention de l'autorité contractante, Darlene Reay, soit par télécopieur ou par courriel à: darlene.reay@tpsgc.gc.ca.

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada The Cambridge Building 3 Queen Street/3 rue, Queen PO Box 1268/CP 1268 Charlottetown Prince Ed C1A 4A2

## Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
Dragage du bassin de Naufrage					
Solicitation No N° de l'invitation		Date			
E0226-132059/A		2012-10-30			
Client Reference No N° de référence du client		GETS Ref. No N° de réf. de SEAG			
R.051962.001		PW-\$PWC-008-3163			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	° VME		
PWC-2-35092 (008)					
<b>Solicitation Closes -</b>	L'invitation pro	end fi	n Time Zone		
at - à 02:00 PM	•		Fuseau horaire		
			Atlantic Standard Time		
on - le 2012-11-15			AST		
F.O.B F.A.B.			•		
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer Id - Id de l'acheteur					
Reay, D (PWC)			pwc008		
Telephone No N° de téléphone FAX			No N° de FAX		
(902) 566-7518 ( )		(902) 566-7514			
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:				
Destination - des biens, service	es et construction:				
DEPARTMENT OF PUBLIC V	VORKS AND GOVER	NMENT	Γ SERVICES CANADA		
BOX 1268					
CHARLOTTETOWN					
Prince Edward Island C1A7M8					
Canada					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.051962.001

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier PWC-2-35092

### **INVITATION À SOUMISSIONNER**

#### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

Des changements ont été apportés, veuillez consulter le paragraphe 3 de IP01 des Instructions particulières aux soumissionnaires pour les exigences relatives au Code de conduite pour l'approvisionnement.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

E0226-132059/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.051962.001

PWC-2-35092

#### **TABLE DES MATIÈRES**

#### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Sites Web

#### **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T** (2012-07-16)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Code de conduite et attestations soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée
- IG05 Taxe de vente du Québec
- IG06 Frais d'immobilisation
- IG07 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG08 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG09 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG10 Livraison des soumissions
- IG11 Révision des soumissions
- IG12 Rejet de la soumission
- IG13 Coûts relatifs aux soumissions
- IG14 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG15 Respect des lois applicables
- IG16 Approbation des matériaux de remplacement
- IG17 Évaluation du rendement
- IG18 Conflit d'intérêts / Avantage indu

#### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

E0226-132059/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.051962.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWC-2-35092

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS APPENDICE 2 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

E0226-132059/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.051962.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWC-2-35092

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### **INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)**

#### **IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION**

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- 1. a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - c. Instructions générales aux soumissionnaires [R2710T] (2012-07-16) <u>Modifié en conformité avec le paragraphe 3 ci-dessous.</u>
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis:
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

- 2. « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:
  - https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R
- 3. Attestations relatives au Code de conduite Attestations préalables à l'attribution du contrat
  - a. Le texte du paragraphe 4 de la section IG01 Code de conduite et attestations soumission, de R2710T est remplacé par ce qui suit :
  - 4. Les soumissionnaires devraient fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc008

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.051962.001

PWC-2-35092

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

b. Le texte du paragraphe 5 de la section IG01 - Code de conduite et attestations - soumission, de R2710T est remplacé par ce qui suit :

5. Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

#### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG16 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### IP03 VISITE DES LIEUX

Voir spécification.

#### **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG11 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (902) 566-7514.

E0226-132059/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.051962.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWC-2-35092

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.

2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en téléphonant le bureau compétent au numéro de téléphone 902-566-7520.

#### **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

#### **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b. annuler l'appel d'offres.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG12 de R2710T des Instructions générales aux soumissionnaires.

E0226-132059/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.051962.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWC-2-35092

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### **IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de (1), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

#### IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <u>Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL</u>

Contrats Canada (Achats et ventes) https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue

Sanctions économiques canadiennes <a href="http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra">http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra</a>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) <u>Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf</u>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/506.pdf

Certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357) <u>Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf</u>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes travail/contrats/echelle/index.shtml

TPSGC, Services de sécurité industrielle Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/229.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/229.pdf</a>

E0226-132059/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.051962.001

PWC-2-35092

### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - Page « Contrat » une fois signée par le Canada: a.
  - Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en b. bonne et due forme:
  - C. Dessins et devis:
  - Conditions générales et clauses: d.

	CG1	Dispositions générales	R2810D	(2012-07-16); Modifié		
	en conf	ormité avec le paragraphe 5 ci-dessous.	,			
	CG2	Administration du contrat	R2820D	(2012-07-16);		
	CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2010-01-11);		
	CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);		
	CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2010-01-11);		
	CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2012-07-16);		
	CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);		
	CG8	Règlement des différends	R2880D	(2012-07-16);		
	CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2012-07-16);		
	CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);		
Conditions supplémentaires;						
	Conditions d'assurance R2910D (2008-12-12);					
Justes salaires et heures de travail - Conditions de travail R2940D (2012-07-16);						
	Coûts a	admissibles pour les modifications de contrat sou	s CG6.4.1	R2950D		
				(2007-05-25);		

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction

- Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, recue avant l'heure e. et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission: et
- Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux g. conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisees-d-achat
- 3. Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web:http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes\_travail/contrats/echelle/index.shtml.
- La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation 4. présenté.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.051962.001

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier PWC-2-35092

5. À la condition générale CG1 "Dispositions générales" (R2810D), ajouter le paragraphe CG1.20 "Code de conduite et attestations - contrat" comme suit.

CG1.20 Code de conduite et attestations - contrat

- L'entrepreneur s'engage à se conformer au <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u> et à ses modalités. En plus de se conformer au <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u> l'entrepreneur doit aussi se conformer aux modalités du présent article.
- 2. L'entrepreneur reconnaît aussi que, pour assurer l'équité, l'ouverture et la transparence du processus d'approvisionnement, la commission de certaines actions ou infractions pourra donner lieu à une résiliation du contrat pour manquement. Si l'entrepreneur a fait une fausse déclaration dans sa soumission ou dans le cadre du contrat, ne maintient pas à jour avec diligence les renseignements exigés par les présentes, ou si l'entrepreneur, sa société mère, ses filiales et ses affiliés ne demeurent pas libres et quittes des actions ou condamnations ici précisées pendant la durée du contrat, une telle fausse déclaration ou défaut de se conformer pourra donner lieu à une résiliation du contrat pour manquement. Le Canada pourra vérifier tous les renseignements fournis par l'entrepreneur, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations ici précisées, en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. L'entrepreneur comprend qu'une résiliation pour manquement ne restreindra pas le droit du Canada d'exercer tout autre recours disponible à son égard, et convient de retourner immédiatement tout paiement anticipé.
  - 3. Aux fins du présent article, les entreprises, les organisations et les particuliers sont des affiliés à l'entrepreneur si :
    - a. l'entrepreneur ou l'affilié contrôle directement ou indirectement l'autre ou a le pouvoir de le faire, ou
    - b. un tiers a le pouvoir de contrôler l'entrepreneur et l'affilié.

Les indices de contrôle comprennent, sans s'y limiter, une gestion ou une propriété interdépendante, l'identité d'intérêts des membres d'une famille, le partage d'installations et d'équipement, l'utilisation conjointe d'employés ou une entité créée suite aux actions ou aux condamnations précisées dans le présent article dont la gestion, la propriété ou les employés principaux sont les mêmes ou similaires, selon le cas.

4. Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

R.051962.001

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc008

File No. - N $^{\circ}$  du dossier

PWC-2-35092

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5. L'entrepreneur atteste être informé, et que sa société mère, ses filiales et ses affiliés sont informés, dufait que le Canada pourra vérifier tous les renseignements fournis par l'entrepreneur, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations ici précisées, en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers.

- 6. L'entrepreneur atteste que ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses affiliés n'ont versé ni accepté de verser, directement ou indirectement, et qu'ils ne verseront pas, directement ou indirectement, des honoraires conditionnels à un particulier pour la sollicitation, la négociation ou l'obtention du contrat, si le paiement de ces honoraires obligerait cette personne à faire une déclaration en application de l'article 5 de la Loi sur le lobbying.
- 7. L'entrepreneur atteste qu'à l'exception des infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon ou une suspension de casier, ses droits ont été rétablis par le gouverneur en conseil, ou un traitement de clémence lui a été accordé tel que décrit au paragraphe 8, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses affiliés n'ont jamais été reconnus coupables d'une infraction visée par l'une des dispositions suivantes :
  - a. l'article 45 (Complot, accord ou arrangement entre concurrents), l'article 46 (Directives étrangères), l'article 47 (Truquage des offres), l'article 49 (Accords bancaires fixant les intérêts, etc.), l'article 52 (Indications fausses ou trompeuses), l'article 53 (Documentation trompeuse) de la Loi sur la concurrence, ou
  - b. l'article 121 (Fraudes envers le gouvernement et Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale), l'article 124 (Achat ou vente d'une charge), l'article 380 (Fraude) pour fraude commise au détriment de Sa Majesté ou l'article 418 (Vente d'approvisionnements défectueuxà Sa Majesté), l'article 462.31 (Recyclage des produits de la criminalité) ou les articles 467.11 à 467.13 (Participation aux activités d'une organisation criminelle) du Code criminel du Canada, ou
  - c. l'alinéa 80(1)d) (Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport), le paragraphe 80(2) (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) ou l'article 154.01 (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) de la Loi sur la gestion des finances publiques, ou
  - d. l'article 239 (Déclarations fausses ou trompeuses) de la <u>Loi de l'impôt sur le</u> revenu, ou
  - e. l'article 327 (Déclarations fausses ou trompeuses) de la Loi sur la taxe d'accise, ou
  - f. l'article 3 *(Corruption d'un agent public étranger)* de la <u>Loi sur la corruption</u> d'agents publics étranger, ou

E0226-132059/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.051962.001

PWC-2-35092

g. l'article 5 (*Trafic de substances*), l'article 6 (*Importation et exportation*), ou l'article 7 (*Production de substances*) de la <u>Loi réglementant certaines drogues</u> et autres substances

8. Dans les cas où l'entrepreneur a obtenu un pardon ou une suspension de casier, ses droits ont été rétablis par le gouverneur en conseil, ou un traitement de clémence lui a été accordé conformément à un programme officiel (semblable au Programme de clémence du Bureau de la concurrence) pour des infractions autres que celles visées par les articles 121, 124, 380 pour fraude commise au détriment de Sa Majesté et 418 du Code criminel du Canada ou celles visées par la Loi sur la gestion des finances publiques, il doit fournir une copie certifiée des documents de confirmation d'une source officielle.

Page 12 of - de 16

E0226-132059/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.051962.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWC-2-35092

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	IDENTIFICATION DU PROJE	T			
1)	Description des travaux ::	Dragage du bassin de Naufrage Naufrage, comté de Kings (ÎPÉ.)			
2) 3)	Numéro de la demande de sou Numéro de projet:	umissions:	E0226-132059 R.051962.001		
SA02	NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE				
Nom:					
Adress	e:				
Téléph	one: T	élécopieur: _	NEA		
SA03	OFFRE				
conforr INDIQ	mément aux documents de sour JÉ DANS L'APPENDICE 1.	mission pour l	ravaux du projet mentionné ci-dessus, e MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION		
SA04	PÉRIODE DE VALIDITÉ DES	SOUMISSIO	NS		
l'invitat	soumission ne peut être retirée pour une période de [30] jours suivant la date de clôture de vitation.  OS ACCEPTATION ET CONTRAT				
Canada	À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.				
SA06	DURÉE DES TRAVAUX				
L'entre	L'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux avant le 31 janvier 2013.				
SA07	GARANTIE DE SOUMISSION				
Exigen	e soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG09 - xigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux oumissionnaires.				
SA08	SIGNATURE				
 Nom e	t titre de la personne autorisée à	à signer au no	m du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)		

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

Date

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.051962.001

File No. - N° du dossier PWC-2-35092 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Signature

E0226-132059/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.051962.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWC-2-35092

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (1 page)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

#### MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE	Sans objet
Excluant la TPS/TVH	

#### **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) excluant la TPS/TVH	Prix calculé (QE x PU) Excluant la TPS/TVQ
1	35 20 23	Dragage (y compris la mobilisation et la démobilisation)	Placement au mètre cube	9,500		
		MONT				

E0226-132059/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.051962.001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWC-2-35092

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### APPENDICE 2 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE